





Présentation





L'application dédiée à la généralisation de l'éducation artistique et culturelle



pass Culture



degré.

FAVORISER LA
GÉNÉRALISATION DE
L'ÉDUCATION
ARTISTIQUE ET
CULTURELLE
dans le premier et le second



FACILITER LA
CONSTRUCTION ET LE
SUIVI DU PARCOURS
D'ÉDUCATION
ARTISTIQUE ET
CULTURELLE
au bénéfice de 100% des
élèves.



CRÉER DU LIEN ENTRE LES ACTEURS DE L'EAC :

porteurs de projets, instances départementales et académiques, partenaires culturels et institutionnels de l'Éducation nationale.



1. Accéder à ADAGE

Depuis le PIA

https://pia.ac-orleans-tours.fr/





2. Demander un profil de rédacteur de projet

(disposer des droits d'écriture)



Bienvenue dans l'application ADAGE

Application D édiée A la G énéralisation de l' E ducation artistique et culturelle









Profil

Nouvelle demande d'accès utilisateur

ATTENTION!

La demande d'un accès spécifique doit être accompagnée d'un échange pour **accord préalable** avec l'administrateur concerné.

Un courriel lui sera automatiquement envoyé lors de l'enregistrement de votre demande.

Un second courriel vous sera envoyé lorsque l'administrateur aura accepté ou réfusé

votre demande.

Pour les personnels qui font une demande auprès de leur **directeur d'école/chef d'établissement**, sélectionner le **périmètre "établissement"** puis rechercher l'établissement concerné.

<u>\</u>

Accès utilisateur

Périmètre ETABLISSEMENT

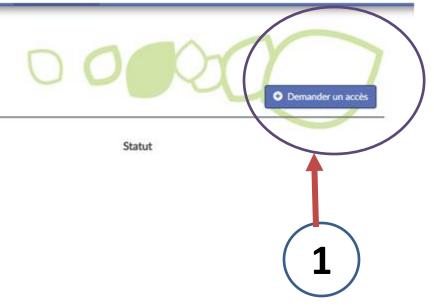
Zone Rechercher l'établissement ▼

Profil Rédacteur de projet ▼

2

Fermer

Enregistrer





Du côté du chef d'établissement





Fraternité

Une fois le profil «rédacteur de projet » validé par le CE, on dispose <u>de trois nouveaux onglets</u> pour renseigner l'application.





Fraternité

3. ADAGE – Fonctionnalités et enjeux

Une base de données et de ressources pour l'EAC

Accès aux informations sur les dispositifs, les contacts et la cartographie des partenaires culturels

Une base de données alimentée par le recensement des actions réalisées ou à venir

-Pour la mutualisation des pratiques et le suivi du parcours EAC de l'élève

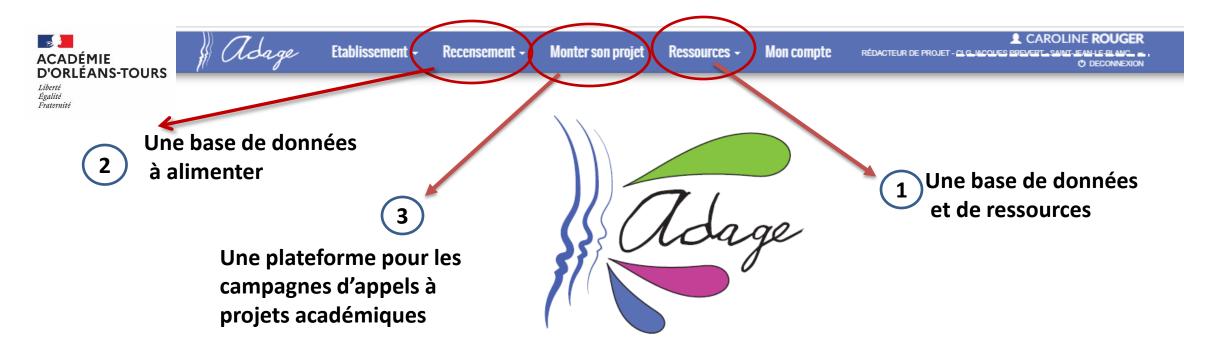
-Pour valoriser les actions

Une plate-forme unique d'appel à projets

- pour la gestion centralisée des campagnes d'appels à projets <u>académiques</u> relevant de l'EAC L'unique accès au pass Culture part collective

fonctions

Pour la pré-réservation d'offres artistiques et culturelles proposées par les partenaires







Bienvenue dans l'application ADAGE

Application Dédiée A la Généralisation de l' Education artistique et culturelle





A l'ouverture des campagnes, des documents d'accompagnement sont déposés dans les ressources, notamment une aide à la saisie des projets et des tutoriels pour le recensement.



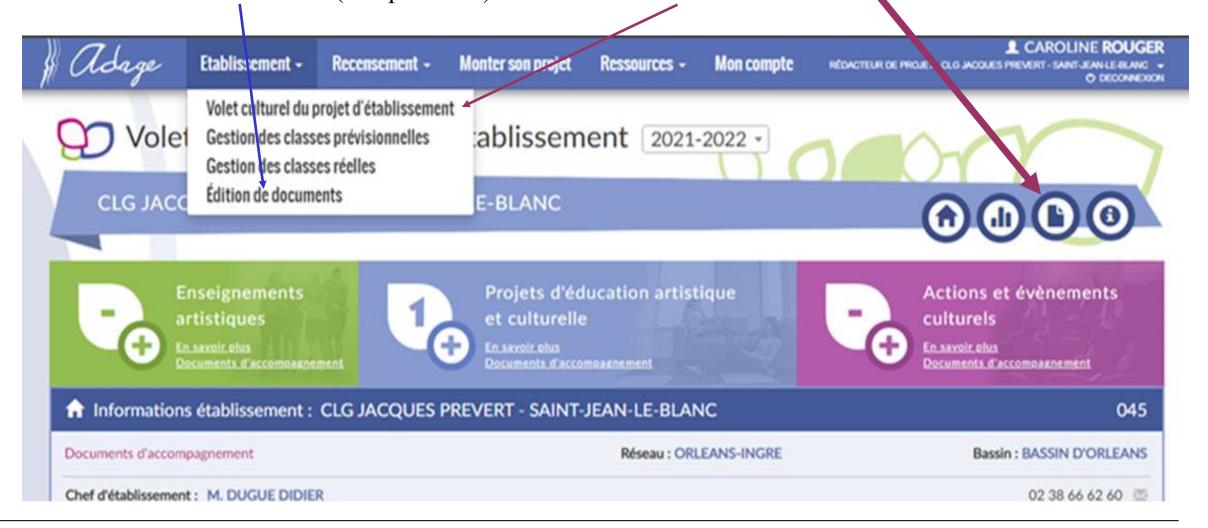


- Pour suivre le parcours des élèves

L'application permet de retracer le parcours EAC de chaque élève en éditant des attestations (récapitulatifs).

- Pour faciliter les échanges et le pilotage

En cliquant ici, on obtient un document PDF compilant tous les projets qui alimentent le volet culturel.





ACADÉMIE D'ORLÉANS-TOURS 4. Adage: un accès simplifié pour le pass Culture

Les établissements scolaires accèdent aux offres déposées par des partenaires concernant la part collective du Pass EXCLUSIVEMENT via l'application Adage.



Le pass Culture est un dispositif porté conjointement par le ministère de la Culture et de la Communication et par le ministère de l'Éducation nationale pour favoriser la mise en œuvre de la généralisation de l'éducation artistique et culturelle.

Depuis début janvier 2022, un pass Culture – de 18 ans, 2 déclinaisons :

DE 15 À 17 ANS

LA PART INDIVIDUELLE

Pour quoi faire?

La part individuelle permet d'accompagner les jeunes vers une plus grande autonomie dans leurs choix culturels.

Quoi?

La part individuelle est un crédit à dépenser pour des offres culturelles.

Toutes catégories sauf offres numériques payantes (streaming vidéo ou musical...) et des jeux vidéo.

Comment?

Grâce aux identifiants ÉduConnect pour les élèves scolarisés de l'enseignement public et de l'enseignement privé sous contrat.

En permettant à tous les jeunes de 15, 16 et 17 ans d'accéder à un crédit à dépenser sur l'application pass Culture

Combien?

17 ans : 30 € 16 ans : 30 € 15 ans : 20 €

DE LA 4^{ème} À LA TERMINALE

LA PART COLLECTIVE

Pour quoi faire?

La part collective du pass Culture permet aux équipes pédagogiques des collèges et des lycées de choisir et de faire financer des activités EAC pour les classes et les groupes d'élèves sur le temps scolaire.

Quoi?

Des offres EAC aux montants forfaitaires (rencontres, ateliers, dans les structures culturelles ou au sein des établissements) proposées par les opérateurs **référencés sur ADAGE**.

Des offres culturelles proposées et co-construites avec les établissements.

Comment?

A partir de la plateforme ADAGE.

En permettant aux enseignants de développer ou de créer des projets EAC qui s'appuient sur le choix d'offres collectives proposées par les acteurs culturels. En permettant aux chefs d'établissement de valider ces choix et de les faire financer sans transfert de fonds, via l'application ADAGE

Combien?

Un crédit de dépense est attribué à chaque établissement sur la base de ses effectifs et d'un montant forfaitaire par élève.

4ème et 3ème : 25 € par élève 2^{nde} et CAP : 30 € par élève 1ère et T^{ale} : 20 € par élève



Ce qu'il est

un financement supplémentaire au service de la généralisation et du 100% EAC

une opportunité d'enrichir et d'initier des projets construits en partenariat.

Ce qu'il n'est pas

un produit de substitution remplaçant les dispositifs existants.

Une offre consumériste



Adage : un accès simplifié pour le pass Culture

- D'ORI Liberté Égalité Fraternité
- 1. Actualiser le recensement des projets et actions pour :
 - identifier les besoins
 - identifier les classes prioritaires
 - Construire un parcours cohérent pour chaque élève (Réflexion d'équipe en Conseil pédagogique)

2. Consulter et co-construire des offres :

- Quel partenaire ?

Accès par la liste / la cartographie / le moteur de recherche Privilégier les partenaires de proximité

L'offreur (structure, partenaire) doit : être référencé sur l'application Adage être inscrit sur l'application passCulture pro

- 3. Pré-réserver l'offre et l'associer à un projet ou créer un nouveau projet ou une nouvelle action.
- 4. Valider la réservation et suivre le budget.
 - pilotage du chef d'établissement



Comment réserver une offre pass Culture sur ADAGE pour mes élèves ?

Prérequis : se connecter avec le profil de « rédacteur de projet » sur Adage Je souhaite conduire un projet avec une J'ai identifié une offre pass structure culturelle, mais je n'ai pas Culture sur ADAGE identifié d'offre pass Culture correspondante Je préreserve* cette offre sur ADAGE. Je contacte la structure culturelle. Je contacte la structure culturelle Je co-construis avec la structure une offre pass Culture pour adapter l'offre si nécessaire et adaptée. finaliser le projet. Une fois l'offre pass Culture créée, je la préreserve* sur ADAGE. Dans l'onglet Recenser d'ADAGE, j'associe l'offre pass Culture à un enseignement artistique, un projet, une action ou un évènement culturel. Dans Etablissement > Suivi pass Culture, l'offre est soumise au chef d'établissement pour confirmation* de réservation

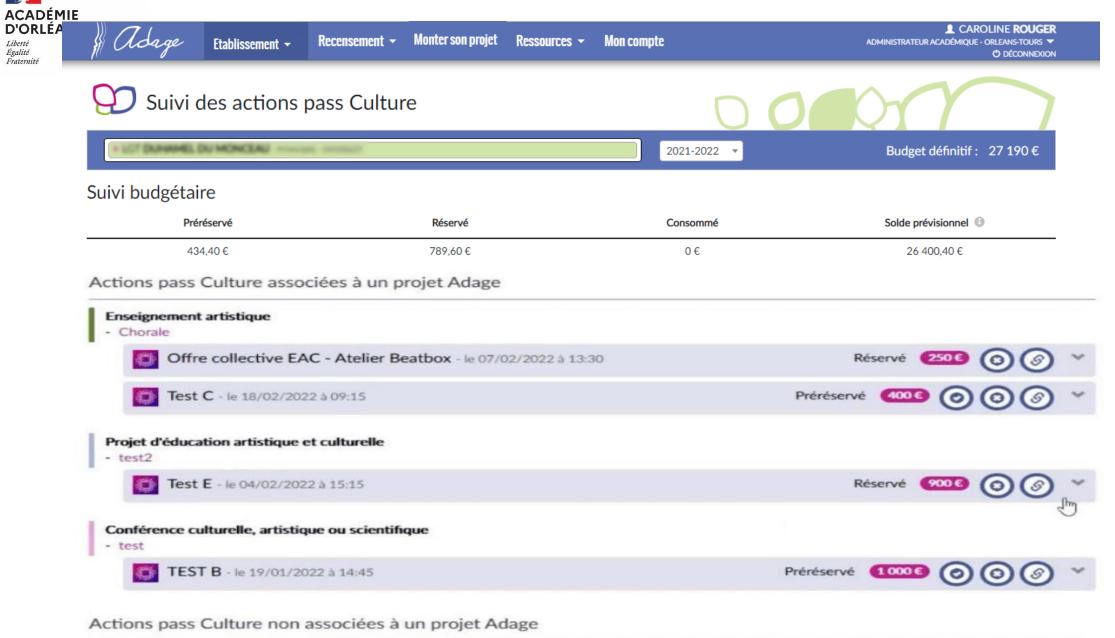
Préreserver*: poser une option sur une offre. Confirmation* de réservation : étape obligatoire qui permet d'engager le budget pour la réalisation de l'offre.

Valider la réservation et suivre le budget.

3

Liberté Égalité Fraternité

D'ORLÉA





☐ Pilotage du dispositif

Délégation académique à l'action culturelle (DAAC) – Anne-Marie PESLHERBE-LIGNEAU

daac@ac-orleans-tours.fr

☐ Référente académique ADAGE et pass Culture

Codeac du département -

Caroline ROUGER

codeac45@ac-orleans-tours.fr

Contacts des personnes ressources

☐ Information sur les partenaires culturels (Structure, artiste, ...)

DRAC Centre Val-de-Loire – Conseillère pour l'action culturelle et territoriale

aurelia.vesperini@culture.gouv.fr

☐ Assistance technique Adage – assistance informatique

assistance@ac-orleans-tours.fr

☐ FAQ pass Culture

https://pass.culture.fr/faq/